

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 25
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) :

DEL 2021_083

L'an deux mil vingt et un, le 14 du mois de septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) : AIMON Céline à MELIN Nicole, DIDIER Emilien à ZAPATA Laurie, HIPEAU Gaëlle à Patricia ROUXEL, GUILLOT Sandrine à BIRAUD Vanessa, LE BARS Arlette à DOBIOT Philippe

Secrétaire de séance : Alain COUSSET

Date de convocation : Le 7 septembre 2021

Date d'affichage : Le 7 septembre 2021

Fait à Aigondigné,
Le 14 septembre 2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2021_083 : FINANCES

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ACTION DE SECURITE SUR RD (MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT)

Madame Le Maire expose qu'il s'agit de déposer de nouveau les dossiers de demandes de subvention auprès du Département au titre de l'action de sécurité sur RD.

L'évaluation de la phase correspondante à l'avenue Yann Rouillet et avenue Etienne Girard jusqu'à la place de La Gasse est à jour puisque le dossier de consultation aux entreprises est en train d'être finalisé.

Il en est de même de la phase 1 pour les entrées de bourg (chêne Gaurichon et Jastreux). Pour les autres phases du projet, notamment les places, nous sommes toujours sur les montants des 1ères demandes étant donné que le projet n'est pas avancé sur ces secteurs.

Pour la phase 2 avenue Yann Rouillet/Etienne Girard :

DÉPENSES		RECETTES	
Yann Rouillet	140 457.90€	DETR 2019 (accordée)	279 225 €
Etienne Girard	552 306.40 €	Département CAP 79 (accordée)	121 792.94 €
Tranche conditionnelle parking place de la Gasse	55 997.50 €	Abri Bus (accordée)	10 000 €
Option 1 effacement Orange Yann Rouillet	5 490 €	Amendes de police (accordée)	23 834.25 €
Option 1 déco Yann Rouillet	3 760 €	Action de sécurité sur RD	60 000 €
Option 1 déco Etienne Girard	14 360 €	Autofinancement	392 226.31 €
Maitrise d'œuvre	114 706 €		
TOTAL HT	887 077.80€	TOTAL HT	887 077.80 €

AIGONDIGNE

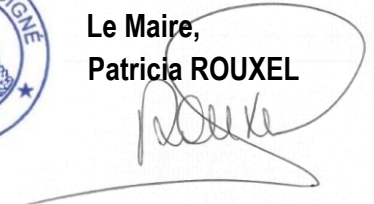
Sur cette phase, une partie de la maîtrise d'œuvre a déjà été réglée. En outre, le choix de réaliser ou non la tranche conditionnelle et les tranches optionnelles dépendra des offres reçues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite l'aide du Département au titre du programme action de sécurité sur RD
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y référent.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État